

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE
12 Avril 2021 – 18h**

Étaient présents : Mmes et MM. Pascal BELLES, Alain BERNARD, Mariette COMBES, Alain DANTONI, Thierry GAUMET, Guy GRANIER, Aline JALABERT, Jacky HERNANDEZ, Christiane NAVARD, Valérie LORTHIOIR (arrive à partir du vote du BP)

Absents : Roland BASCOUL, Renée RAYNAL.

Hélène CZARNECKI -pouvoir donné à Christiane Navard

Céline GIL - pouvoir donné à Guy Granier

Nombre de membres en exercice : 15, présents : 11

Christiane Navard secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du 11 Mars 2021

Compte-rendu des travaux

Vote des taux 2021 : TFB et TFNB

Vote affectation du résultat 2020 au BP 2021

Vote du budget principal 2021

Vote du budget annexe Maxifils 2021

Délibération Règlement Intérieur (gestion du personnel)

Délibération Régime Indemnitaire en tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Délibération mise en place du Compte-Epargne Temps

Délibération Lignes Directrices de Gestion (Gestion du personnel)

Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 11 mars 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des Conseillers municipaux présents

2 Compte-rendu des travaux

Bilan du mois de Mars

● **Diverses opérations de nettoyage** :

Nettoyage buse pont des Ânes, parvis de l'église, bac cimetière, WC de la place, haie Ste Barbe, mur escalier Bescaume, caniveaux toilettes de la Place, ruisseau Mounis, caniveau cimetière, escalier gendarmerie, nettoyage La Roque, tennis extérieur, gîte du temple, grille Bascou, nettoyage St Joseph, camping.

● **Élagages et débroussaillage**

débroussaillage rues du village, élagage divers, désherbage Bescaume, taille rosiers à La Roque,

débroussaillage Provères, Riols, Bâtisses, Le castan, Pont Meynaud, désherbeur thermique au cimetière, Gambetta, escalier tabac, plantation iris talus cimetière. Tronçonnage pin Khunolz.

● **Travaux divers**

Peinture gîte, débarrasage au camping, pose barrière, rambarde escalier Bescaume, pose panneau caméra, sécurisation rue Gambetta pour travaux, bouchage trou escalier église, ramassage encombrants poubelle cimetière, réparation grillage gendarmerie.

3 Vote des taux 2021 : TFB et TFNB

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État.

En contrepartie, la taxe foncière sur les propriétés bâties du département est transférée aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de :

Taux communal de TFPB 2020	Taux départemental de TFPB 2020	Taux de référence communal 2021
19,54%	21,45%	40,99%

Le produit attendu est de 265 582€ et après application du coefficient correcteur le montant prévisible s'élèvera à 261 685€. Ces nouveaux taux sont sans incidence sur le montant de la taxe foncière hormis la valorisation annuelle de 0,2% votée pour 2021 par l'Etat.

Le conseil municipal délibère et décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- *40,99 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties*
- *56,04% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties*

4 Vote affectation du résultat 2020 au BP 2021

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2020 en séance du 11 Mars 2021, constatant que le compte administratif 2020 :

- présente un excédent cumulé de fonctionnement de **272 607,19 €**
- un excédent cumulé d'investissement de 197 118,74€

Mme le maire propose une affectation du résultat en investissement au compte 1068 pour un montant de 100 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, approuve l'affectation en investissement au compte 1068 sur le budget principal 2021 d'un montant de 100 000€

5 Vote du budget principal 2021

Madame le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2021 :

Le budget primitif est équilibré en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	817 366,78	817 366,78
Investissement	595 045,78	595 045,78
Total en cumul	1 412 412,56	1 412 412,56

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2021

A La section de fonctionnement

A1 les recettes de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement sont constituées par les recettes réelles estimées à 644 759,59 €
- et l'excédent de fonctionnement des résultats de l'exercice 2020 d'un montant de 172 607,19 €
- Total des recettes de fonctionnement cumulées 817 366,78€

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Diff ; en valeur	Diff ; en %
013	Atténuation de charges	0,00	4 200,00	+4 200,00	0
70	Produits, services ,domaines	70 115,44	68 109,59	'-2 005,85	- 2,86%
73	Impôts et taxes	280 020,00	294 801,00	+14 781,00	+5,28%
74	Dotation et participation	243 290,36	214 649,00	-28 413, 36	-11,68%
75	Autres produits de gestion courante	67 807,00	63 000,00	-4 807,00	-7,08%
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
	Total des recettes réelles de fonctionnement	661 232,80	644 759,59	-16 473,21	-2,49%

A2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des dépenses réelles estimées décomposées comme suit : **807 621,74€**
- opérations ordre de transfert entre section : 9 745,04€
- Total des dépenses de fonctionnement cumulées : 817 366,78€

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :

chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Diff ; en valeur	Diff ; en %
011	Charges à caractère général	246 724,26	295 294,58	+ 48 570,32	+ 19,77%
012	Charges de personnel	269 800,00	251 700,00	-18 100,00	-6,70%
014	Atténuations de produits	3 400,00	2 200,00	-1200,00	-35,29%
65	Autres charges de gestion courante	234 154,66	232 727,16	-14275,00	-6,09%

66	Charges financières	23 100,00	24 200,00	+1200,00	+5,19%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 500,00	-500,00	-25%
	Total des dépenses réelles	779 178,52	807 621,74	+28 443,22	+3,65%

Il convient de constater :

-une augmentation du total des dépenses réelles de +3,65% par rapport au budget 2020

et notamment une augmentation des charges à caractère général chapitre 011 de +19,77%.

-les charges de personnel sont en diminution de -6,70% (évaluation en fonction du recrutement de 2 contractuels CDD et 1 PEC au 4ème trimestre 2020)

B La section d'investissement

B1 Recettes d'investissement

Les recettes sont constituées d'opérations réelles, et des opérations d'ordre

Pour l'exercice 2021 elles sont évaluées respectivement à 356 182,00€, 41 745,04€, soit une prévision de recettes de l'exercice de **397 927,04 €**

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP2021
13	Subventions d'investissement hors 138	321 954,00	222 989,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	165 000,00	132 793,00
165	Dépôt et cautionnement reçu	400,00	400,00
	Total des recettes réelles	487 354,00	356 182,00
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9745,04	9745,04
41	Total des opérations d'ordre	32 000,00	41 745,04
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	487 354,00	397 927,04
R001	SOLDE d'exécution reporté ou anticipé		197 118,74
	Total des recettes d'investissement cumulées	487 354,00	595 045,78

B2 les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement cumulées sont d'un montant estimé à **595 045,78€**

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP2021
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 040,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	66 000,00
21	immobilisations corporelles	504 530,27	469 605,78
	Total des dépenses d'équipement	504 530,27	552 645,78
16	Emprunt et dette assimilées	32 400,00	42 400,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	536 930,27	595 045,78

Les principales dépenses d'équipement concernent :
les travaux de la rue Jean Jaurès : 164 716€ Ttc :
la réfection de la cour des écoles et le 2ème préau : 99 658€
le réaménagement du Plateau Ste Barbe : 33 869€
L'ouverture d'un budget participatif : 20 000€
La vidéoprotection : 35 600€

6 Vote du budget annexe Maxifils 2021

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget annexe maxifils de l'année 2021

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 127 333,13€
Les dépenses et les recettes en investissement s'équilibrent à 15 275,05€

Le conseil à l'unanimité approuve le budget primitif annexe pour l'année 2021

7 Délibération Règlement Intérieur (gestion du personnel)

Le Règlement intérieur de la commune est présenté au Conseil, il est donné lecture de l'ensemble du contenu aux conseillers.

Il est mentionné que Le document s'adresse à tous les agents de la commune. Il est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans les services municipaux. Il précise aussi certaines dispositions en matière d'hygiène et de sécurité Il détermine l'étendue des obligations de chacun, employeur et employé.

Il a été porté au préalable à la connaissance des employés communaux réunis le 31 Mars 2021.

Le règlement intérieur va être soumis à l'avis du Comité technique au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.

Après validation du comité, un exemplaire du règlement sera notifié à chaque agent pour signature

Le Conseil valide le principe du règlement intérieur de la commune tel que présenté.

8 Délibération Régime Indemnitaire en tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le RIFSEEP est présenté au Conseil Il est précisé que le régime indemnitaire concerne les agents titulaires territoriaux et stagiaires. Les agents contractuels de droit privé ne peuvent percevoir L'IFSE.

le Régime indemnitaire est structuré :

-d'une indemnité liée aux fonctions de sujétions et à l'expertise : IFSE visant à valoriser l'exercice des fonctions, obligatoire, dès lors que le RIFSEEP est mis en place.

-d'un complément indemnitaire CIA tenant compte de l'engagement professionnel et la manière de servir, complément indemnitaire non obligatoire.

L'objectif du RIFSEEP est de reconnaître la spécificité de certains postes et susciter l'engagement des collaborateurs. Il repose sur l'élargissement des compétences et des savoirs techniques.

Instauré en 2017 dans la commune, applicable aux cadres d'emplois adjoints administratifs (1 agent bénéficiaire), il est élargi en 2021 aux adjoints territoriaux techniques.

Le Conseil valide le principe d'instauration du RIFSEEP

9 -Délibération mise en place du Compte-Epargne Temps après détermination de critères d'attribution

Pour pouvoir bénéficier du CET, il convient d'être agent titulaire ou contractuel de droit public de la fonction publique territoriale, avoir accompli un an de service dans la collectivité. Les agents de droit privé (CUI-CAE, contrat d'apprentissage en sont exclus)

le CET est institué de droit à la demande de l'agent. La demande doit être faite par écrit. le compte est alimenté par des congés annuels, des jours de repos compensateurs.

Le compte-épargne-temps ne peut excéder 60 jours. L'autorité territoriale fixe les modalités d'alimentation à 10 jours par an, si l'agent a pris au moins 20 jours de congés dans l'année.

En l'absence de délibération, autorisant les options, les jours épargnés sont nécessairement pris sous forme de congés.

Lors de la réunion du personnel du 31 Mars Le compte-épargne temps a été présenté aux agents. Madame le Maire précise que les agents ont émis le souhait de pouvoir accéder à l'ouverture d'un CET.

Le projet a été soumis au comité technique qui a émis un avis défavorable. La demande va être **représentée** auprès du Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault mentionnant le souhait d'ouverture du CET des agents communaux.

Le Conseil valide le principe de mise en place du CET dans la commune

10 Délibération Lignes Directrices de Gestion (Gestion du personnel)

Madame le Maire présente le projet Lignes Directrices de Gestion.

les Lignes directrices de Gestion visent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, à fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. **Elles s'adressent à l'ensemble des agents.**

La commune de 641 habitants est dotée des documents suivants : un organigramme, la délibération du tableau des effectifs, le plan annuel de formation, les fiches de poste. Certaines délibérations relatives au régime indemnitaire, le règlement intérieur, la création du compte-épargne-temps sont en cours de réalisation et validation.

L'ensemble des documents constitutifs des lignes de gestion seront soumis à l'avis du CT et après prise de l'arrêté les LDG seront communiquées à l'ensemble des agents, une fois applicable par voie d'affichage.

Le Conseil acte le principe de mise en place des lignes Directrices de Gestion

11 Questions diverses

-Demande d'un conseiller de formation à l'utilisation du *défibillateur* automatisé DAE et aux gestes de premier secours. L'Adjoint va se documenter sur les possibilités offertes en fonction des contraintes sanitaires.

- Madame le Maire fait part de la venue en mairie, le 1er Avril de Pierre Mathieu Président de l'intercommunalité Grand Orb ; il était accompagné du Vice-Président Jean-Luc Falip, et de la directrice générale des services Katia Faure. Constat : les échanges de proximité, sont au plus près des préoccupations des élus des communes : divers points ont été évoqués la sécurité, la police municipale, la mutualisation des moyens et services ...

la séance est levée à 20h15